

Care Protector
Assurance accidents et
responsabilité civile



Groupes de personnes assurables	Sont assurables les groupes de personnes suivants: - mit ausländischer Staatsangehörigkeit und ständigem Wohnsitz im Ausland während eines vorübergehenden Aufenthaltes in der Bundesrepublik Deutschland oder Österreich und Personen - mit deutscher Staatsbürgerschaft und ständigem Wohnsitz in der Bundesrepublik Deutschland sowie mit österreichischer Staatsbürgerschaft und ständigem Wohnsitz in Österreich während eines vorübergehenden Auslandsaufenthaltes. Sont assurables les personnes jusqu'à leur 74e année révolue.
Étendue territoriale	Die Versicherungen gelten nur während des Aufenthaltes im Ausland.
Assureur	Hanse-Merkur Reiseversicherung AG, Siegfried-Wedells-Platz 1, 20354 Hamburg
Durée de l'assurance	La durée maximale d'assurance est de 60 mois.

Care Protector - Toutes les prestations d'un coup d'œil*			
Assurance responsabilité civile	Type S	Type M	Type XL
• Montant forfaitaire garanti pour les dommages corporels et matériels	1 Mio. €	2 Mio. €	2,5 Mio. €
• Frais d'expulsion en garantie en cas de déclaration de prise en charge du souscripteur vis-à-vis des autorités allemandes	1.000,- €	2.000,- €	3.000,- €
• Assurance conjointe des dommages matériels aux biens immobiliers loués, franchise 10 %, minimum 250,00 € par sinistre	10.000,- €	25.000,- €	50.000,- €
• Risque de perte de clés de logements (ou chambre ou appartement) privés, franchise 10%, minimum 100,00 € par sinistre	-	-	1.000,- €
• Franchise par sinistre	250,- €	0	0
Assurance accidents			
• Montant de base pour invalidité	-	30.000,- €	40.000,- €
• Montant maximal pour invalidité avec barème progressif 350%	-	105.000,- €	140.000,- €
• Capital décès en cas de décès accidentel	-	15.000,- €	25.000,- €
• Frais de sauvetage après un accident	-	7.500,- €	10.000,- €
• Chirurgie esthétique consécutive à un accident	-	2.500,- €	5.000,- €

Liste des primes Care Protector			
assurance accidents et responsabilité civile	Type S	Type M	Type XL
Prime mensuelle*	2,- €	4,- €	7,50 €
Prime minimale	10,- €	12,- €	15,- €

Vous ne pouvez payer mensuellement l'assurance responsabilité civile ou l'assurance accidents-responsabilité civile que si vous avez sélectionné «Prélèvement mensuel» comme mode de paiement et si la période assurée est de 6 mois au moins. La couverture d'assurance n'est effective que si la prime a été payée intégralement.

*Vous trouverez une description détaillée des prestations dans les conditions d'assurance.

Please note that the French translation is for convenience only. The legally binding version is the German one.